

Divulgation de nom dans les journaux

Par jpkuz, le 04/07/2010 à 19:22

Bonjour,

Je suis passé en correctionnel le 22.06.10 suite à des attouchements sur un mineur. Beaucoup d'affaires, voire de plus graves, sont passées le même jour dans les articles de la Voix du Nord. Ces affaires ont eté citées mais aucun nom n'a eté mentionné. Par contre, sur l'article de mon affaire, on cite mon nom, prenom, âge.

Je voudrais savoir si les medias avaient le droit de citer mon nom alors que pour les autres affaires ils ont mit des pseudos. Quels reccours puis-je avoir ? Quelles démarches dois-je faire ?

En plus, la personne qui a rédigé l'article, n'a même pas le courage de citer son nom. Cette personne use d'un pseudo D.B.

Merci de votre reponse.

Amitié.

Par chris_ldv, le 05/07/2010 à 23:00

Bonjour,

Les jugements dans la mesure où ils sont publics ... sont publiables.

Cordialement,